



■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 27 juin 2022
Séance du 13 juin 2022

11 Extension et réhabilitation du groupe scolaire Edouard Vaillant - désignation des lauréats

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, MM MARTIN, BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, MM KHOULA, N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, MM EL OUSTI, ZAHRAOUI, Mme SENET, M. BOULHAMANE, Mme JACQUEMART, M. KA, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. DEME
Mme TALL	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
Mme HAMADOUCH	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme SOW	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme PEREZ	Pouvoir à :	M. BROCHOT
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. NACHITE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : **39**
- Nombre de conseillers en exercice : **39**
- Nombre de conseillers absents non représentés : MM EL MOUSSAOUI, LUCAS, Mmes JAJAN, MEHADJI, MM NACHITE, FACCHINI **6**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **33**
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : **0**

■ Date de la convocation : 21/06/2022

■ Rapport de présentation :

Madame Fabienne LAMBRE, maire-adjointe, expose :

Le groupe scolaire Edouard Vaillant accueille 284 enfants répartis en 5 classes élémentaires et 5 classes maternelles en intégrant un service de restauration et un accueil périscolaire.

Pour faire face à l'évolution démographique du centre-ville et améliorer le patrimoine scolaire au service des enfants et de leur éducation, une étude immobilière a conclu à la nécessité de procéder à une opération d'extension et de réhabilitation globale de l'équipement, comportant notamment les objectifs suivants :

- augmentation de la capacité d'accueil et amélioration de la fonctionnalité ;
- mise en conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- rénovation énergétique.

Cette étude a abouti à la rédaction d'un programme technique détaillé pour l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire avec un objectif de mise à disposition des locaux en janvier 2025.

Par délibération n°9 du 31 janvier 2022, le lancement d'une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire Edouard Vaillant a été approuvé par le Conseil Municipal. La composition des membres du jury de concours a été fixée dans cette même délibération et précisée par arrêté du maire n°2022-081.

Le 4 février 2022, un avis d'appel public à concurrence a été adressé aux différents supports de publication. La date limite de remise des candidatures était fixée au 8 mars 2022 à 17 heures. A cette date, 49 plis ont été réceptionnés.

Le 28 mars 2022 le jury s'est réuni afin de sélectionner les trois équipes admises à présenter un projet au vu des critères de sélection des candidatures.

Par la suite, un dossier de consultation a été adressé à ces 3 entreprises et une réponse était attendue pour le 31 mai 2022 à 12 heures.



Conformément aux textes en vigueur, les offres ont été déposées anonymement par les candidats.

Le 22 juin 2022 le jury s'est à nouveau réuni pour évaluer les projets des trois équipes ayant remis une offre. Il a retenu le classement suivant :

- 1 : Groupement **C+O IDF 1 ARCHITECTES** / ASTUCE BETON / EROELEC-SMART ENERGY / CME BTP/ ELEMENTERRE : 65/100
- 1 : Groupement **DUMONT LEGRAND ARCHITECTES** / LIGNE B.E / INEX / TCA INGENIERIE / ATELIER JOUR / CAP EXE : 65/100
- 3 : Groupement **AKLA ARCHITECTES** / GEC INGENIERIE : 50/100

Dès lors, il est proposé de suivre l'avis du jury et de désigner deux lauréats (arrivés ex-aequo), à savoir les groupements d'entreprises dont les mandataires sont les cabinets **C+O IDF 1 ARCHITECTES** (domicilié 16 rue Barbès – 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX) et **DUMONT LEGRAND ARCHITECTES** (domicilié 1 rue du Lieuvain 75015 PARIS).

Conformément à l'article R2122-6 du Code de la Commande Publique, un marché de service va désormais être négocié avec les lauréats au regard notamment des remarques formulées par le jury. A l'issue de cette négociation, un titulaire sera désigné.

Compte-tenu du planning contraint de cette opération, il vous est proposé de déléguer à Monsieur le Maire la passation, l'attribution et la signature de ce marché public de maîtrise d'œuvre ainsi que de toutes les pièces afférentes.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
 Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R2162-15 à R2162-26 portant sur le déroulement du concours ainsi que l'article R2122-6,
 Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 10 novembre 2021 relative à la modification de la composition des commissions extramunicipales et des différentes instances et notamment la Commission d'Appel d'Offres,
 Vu la délibération n°9 du conseil municipal en date du 31 janvier 2022 relative au lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre sur « esquisse » en vue de l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire Edouard Vaillant,
 Vu l'arrêté du maire n°2022-081 désignant les membres du jury pour cette opération,
 Vu l'avis du jury de concours des 28 mars et 22 juin 2022 et des procès-verbaux établis,
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
 Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 13 juin 2022,
 Considérant la démarche aboutie du concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire Edouard Vaillant,
 Considérant l'avis du jury de concours formulé en séance du 22 juin 2022 classant les projets des groupements dont les mandataires sont les cabinets C+O IDF 1 ARCHITECTES et DUMONT LEGRAND ARCHITECTES en tête,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de suivre l'avis du jury de concours, en retenant les équipes proposant les projets les plus adaptés aux objectifs fixés et donc de désigner les groupements suivants lauréats du concours de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension et à la réhabilitation du groupe scolaire Edouard Vaillant :

- Groupement **C+O IDF 1 ARCHITECTES** / ASTUCE BETON / EROELEC-SMART ENERGY / CME BTP/ ELEMENTERRE
- Groupement **DUMONT LEGRAND ARCHITECTES** / LIGNE B.E / INEX / TCA INGENIERIE / ATELIER JOUR / CAP EXE

Article 2 : de déléguer à monsieur le Maire l'attribution et la signature du marché public de maîtrise d'œuvre à l'issue de la phase de négociation entre les deux candidats ainsi que de toutes les pièces afférentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : **28 JUIN 2022**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **29 JUIN 2022**

et publication ou notification le **29 JUIN 2022**

affiché le **28 JUIN 2022**

CREIL, le **29 JUIN 2022**


Maire de Creil
Président de l'AGSO


Pour le Maire et par délégation
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »
Corinne FABLET



Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 28/06/2022



ID : 060-216001743-20220627-DLRG220627011-DE